

**BUREAU DIRECTEUR FEDERAL**  
**PARIS - CNOSF**  
**8 Juin 2012 / 17H00 – 20H20 / 21H25- 22H30**

**Présents** Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN

**Absents excusés** Denis JAEGER



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

**1. Administration – Informations générales**

**1.1. Point licences**

Au 6 Juin 2012, nous comptons 33 187 licences, soit 7,8% de plus qu'à la même date, en 2011. Cette augmentation est constante depuis l'ouverture de saison. Le nombre de clubs s'élève à 686, avec 14 de plus qu'en clôture de saison.

**1.2. Evolution de certaines règles liées aux Adhésions (projet informatique)**

Les propositions ci-dessous, qui permettront d'optimiser le nouveau système informatique, sont validées à l'unanimité, par les membres du Bureau Directeur. Elles entreront en application pour la saison 2013-2014.

➤ La licence dite « longue » :

- Application du tarif de la nouvelle saison à partir de septembre
- Une licence longue devient une seule licence valable du jour de sa demande (entre septembre et fin octobre) jusqu'au 31 octobre de l'année N+1
- Une licence longue est accessible **dans un club réaffilié** à toute personne non licenciée pour l'année en cours. Elle est donc également accessible aux licenciés de la saison passée qui devraient, selon les règles actuellement en vigueur, effectuer un renouvellement de licence (en cas de changement de club, cela ne sera pas considéré comme une mutation).

➤ L'affiliation club dite « longue » :

- Application du tarif de la nouvelle saison à partir de septembre
- Une affiliation longue devient une seule affiliation valable du jour de sa demande (entre septembre et fin octobre) jusqu'au 31 octobre de l'année N+1

➤ La gestion des mutations :

- Le licencié saisit sa demande de licence, indique le club dans lequel il se rend
- Le système détecte s'il s'agit d'une mutation et adresse au club quitté l'information, précise s'il s'agit d'un athlète soumis à droits de mutation (non négociable) et communique les modalités de calcul pour les éventuels droits de formation exigibles
- Le club quitté mentionne le montant des droits de formation exigés (et ses coordonnées téléphoniques), l'information est communiquée au club d'accueil, qui après éventuelle négociation, valide le montant des droits de formation pris en charge, plus les éventuels droits de mutation (non négociables)
- A réception du paiement à la ligue (frais de dossier, droits de formation éventuels, droits de mutation éventuels), la ligue valide la mutation.
- La ligue reverse au club quitté les éventuels droits de formation.

- La ligue reverse à la F.F.TRI. les frais de dossier et les éventuels droits de mutation.

La suppression de la règle visant à répartir les droits de formation entre le club quitté et la F.F.TRI. si l'athlète s'entraîne en pôle a également été validée, les droits de formation seront donc reversés intégralement au club quitté.

➤ La date de prise en compte du nombre de licenciés pour calculer les frais d'affiliation club :

- Tenir compte du nombre de licenciés du club au 31 août, c'est-à-dire avant la période de ré affiliation.

- Cela permet aux ligues de ne pas avoir à établir 2 factures aux clubs en cas d'évolution du nombre de licenciés

- Il s'agit de la même date utilisée pour déterminer l'effectif jeune dans le cadre de la labellisation « Ecole de Triathlon »

- En concordance avec la proposition de licence longue (licence valable à partir du 1<sup>er</sup> septembre)

➤ Distance Duathlon Sprint

Plusieurs distances officielles existent à ce jour. Il est proposé de ne conserver qu'un seul format officiel, à savoir 5 km / 20 km / 2,5 km.

La proposition de suppression de délivrance d'une licence dirigeant gratuite à tout organisateur non licencié et la proposition d'extension de la licence manifestation à l'ensemble des jours successifs de manifestation n'ont pas été retenues par les membres du BDF. La F.F.TRI continuera donc à délivrer une licence dirigeant gratuitement à tout organisateur non licencié et à délivrer une licence manifestation par journée d'épreuve(s).

### **1.3. Assemblée Générale Elective 2013 : organisation**

Cette Assemblée Générale se déroulera à Paris, au CNOSEF, dans les conditions que nous connaissons habituellement, à savoir la mise à disposition de l'amphithéâtre le samedi et de la salle de réunion pour le Comité Directeur ouvert aux Ligues, le dimanche.

### **1.4. Point sur l'acquisition de nouveaux locaux**

La CPAM de Saint-Denis a confirmé son intérêt pour la proposition d'achat par la Fédération Française de Triathlon de son site sis 31 boulevard Marcel Sembat à Saint-Denis (93200), pour un montant net vendeur de 1.166.000 € HD. Cette proposition sera soumise pour avis au Conseil de la Caisse du 22 juin 2012, avant d'être validée par l'autorité de Tutelle, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés. Un accord officiel devrait être notifié à la F.F.TRI. dans la semaine du 25 juin.

Suite à la demande exprimée lors de l'AG Extraordinaire téléphonique du 23 mai 2012 concernant l'estimation des travaux à prévoir dans les futurs locaux, contact a été pris avec un maître d'œuvre.

Les membres du Bureau Directeur valident le recours à cette société.

Bernard SAINT-JEAN précise que le Crédit Coopératif a reçu de façon positive la demande de la fédération, concernant un emprunt pour cette acquisition. Emmanuel CHABANNES est en contact avec le Crédit Lyonnais et attache a été prise aussi auprès de HSBC. Une proposition détaillée, tenant compte des différentes offres de prêts sera présentée lors d'un prochain Bureau Directeur.

### **1.5. Point Personnel fédéral**

Fabien CARCUAC quitte la fédération, pour raison personnelle, il déménage sur Nice. Son remplacement est en cours.

Au niveau du standard, un CDD de 3 mois (juin, juillet et août) est proposé à Mlle Amira MAHJOUR dans le prolongement de son stage. Celle-ci reprenant ses études à la prochaine rentrée, une nouvelle personne sera recrutée pour septembre.

## **2. Finances**

### **2.1. Suivi budgétaire au 31 mai 2012**

Emmanuel CHABANNES présente le suivi budgétaire au 31 mai 2012, qu'il détaillera largement au Comité Directeur suivant. Effectué avant le retour de la convention d'objectif qui vient seulement d'être signée avec

le Ministère, le budget en l'état n'appelle aucune remarque. Le budget prévisionnel va être retravaillé, afin de proposer de nouvelles répartitions, intégrant les informations issues de la CO à jour.

La position de trésorerie fait apparaître un solde bancaire positif de 70.339,56 €, qui ne prend pas en compte 666.640,94 € de placements.

Les ressources propres s'élèvent à 1.987.369 € au 31 mai pour 2.326.000 € de prévision finale.

Les ressources en Communication Marketing s'élèvent à 360.624 € au 31 mai pour 472.400 € de prévision finale.

## **2.2. Créances au 31 mai 2012**

Deux créanciers fédéraux externes, exposants au Village du Triathlon de Paris 2011 font l'objet d'une procédure d'injonction : « Mon Avenir » pour 333,20 € (solde de facture) et « Tropiques Diffusion » pour 2296,20 €. Ils ont fait l'objet de deux relances postales avec accusé de réception.

Les membres du Bureau Directeur rappellent tout l'intérêt à ce que les exposants du Triathlon de Paris puissent régler les locations de stands à l'avance, ce qui est d'ailleurs mis en place cette année.

## **2.3. Convention d'objectifs 2012**

Philippe LESCURE et Frank BIGNET ont été reçus ce jour par le Directeur des Sports, Monsieur MONNEREAU, qui a annoncé que la F.F.TRI., comme l'ensemble des fédérations, serait soumise à une réduction minimale de 1,37% sur la convention d'objectif 2012.

Monsieur MONNEREAU a présenté les orientations du Ministère, définies selon 4 piliers qui sont :

- le haut niveau,
- le développement,
- la signature d'une Charte d'éthique
- et l'international.

Il souhaite que la F.F.TRI. présente son plan de développement dès l'automne, et qu'il soit l'ossature du programme de la nouvelle mandature.

Frank BIGNET précise que la baisse, pour la F.F.TRI., est en fait de 1,41 %, alors qu'il avait été budgétée une augmentation de 2 % environ, ce qui représente au final une réduction de 10 400 € par rapport à la convention 2011 qu'il faudra répartir dans le budget.

Philippe LESCURE demande à Frank BIGNET de travailler sur de nouvelles clés de répartition, d'associer les trésoriers et les directeurs, et de faire une proposition pour un prochain Bureau Directeur.

## **3. Vie Sportive – Direction Technique Nationale, Haut Niveau, Développement**

### **3.1. Triathlon de Paris et de Nice 2012**

#### **3.1.1. Triathlon de Paris**

Bernard SAINT-JEAN fait un point d'étape concernant l'organisation du Triathlon de Paris. A ce jour, 3 700 dossards sont distribués, et on devrait atteindre 4 100 concurrents au total (hors Grand Prix).

Les membres du Bureau Directeur sont favorables à une stabilisation du prix d'inscription, pour l'épreuve de Paris 2013. Le Comité de Pilotage réfléchit aussi à proposer un « package » avec des prestations complémentaires, s'adressant notamment aux étrangers.

#### **3.1.2. Triathlon de Nice**

L'organisation du Triathlon de Nice est en bonne voie, et les subventions prévues devraient être versées. Bernard SAINT-JEAN suit ce dossier avec la Ligue Côte d'Azur.

### **3.2. Proposition d'évolution des appellations de distances**

Après un premier travail de réflexion à Marville, lors du séminaire des Président(e)s de Ligue, une évolution de l'appellation des distances a été souhaitée par le Comité Directeur, réuni en février dernier, à l'Île de La Réunion.

Il apparaît important que le nom des épreuves jeunes puisse aussi évoluer. Il est proposé de remplacer l'appellation « Avenir » par « Jeune », suivie de la fourchette d'âge à laquelle elle est ouverte.

Jean-Michel BUNIET, en charge de ce dossier, propose les nouvelles appellations suivantes, qui sont validées par le Bureau Directeur, et seront présentées ainsi au Comité Directeur du lendemain :

Anciennes appellations	Proposition de nouvelles appellations
Avenir	Jeune 6-9
	Jeune 8-11
	Jeune 10-13
	Jeune 12-19
Découverte et Super Sprint	Distance XS
Sprint	Distance S
Courte Distance	Distance M
Longue Distance 3/80/20	Distance L
Longue Distance 4/120/30	Distance XL
Longue Distance 3,8/180/42	Distance XXL

Les appellations Découverte et Super Sprint fusionnent et deviennent « Distance XS ». Dans la mesure où le format d'une épreuve Distance XS correspond aux distances des épreuves Super Sprint, les droits de licence manifestation applicables aux épreuves Distance XS sont ceux des épreuves Super Sprint. Le tarif associé aux épreuves Découverte disparaît (saison 2012-2013).

### 3.3. Mise à jour du projet Jeune suite au BDF du 26 mai 2012

Jean-Michel BUNIET présente les propositions qui ont été retravaillées, comme souhaité lors du dernier BDF. Elles sont actées par les membres du BDF, et seront présentées au Comité Directeur du lendemain :

#### ➤ Evolution des distances « JEUNE » et changement de dénomination

Exemple du TRIATHLON			
Cat.	Distances « Avenir » maximales actuelles	Nouvelle dénomination	Distances « jeunes » proposées
JUN	300m/6km/2km	Jeune 12-19	300m/6km/2km
CAD			
MIN	300m/5km/1,6km	Jeune 10-13	200m/4km/1,5km
BEN	200m/4km/1,2km		
PUP	100m/3km/800m	Jeune 8-11	100m/2km/1km
POU	75m/2km/400m	Jeune 6-9	50m/1km/500m
MP			

Afin d'offrir une meilleure lisibilité et d'éviter une démultiplication des distances :

- Application à l'aquathlon : les distances natation et course à pied restent strictement identiques à celles du triathlon pour l'ensemble des catégories
- Application au duathlon : les distances vélo sont strictement celles du triathlon. Le cumul des distances des 2 courses à pied est identique à la distance en course à pied du triathlon
- **Ouverture du demi sprint (Distance XS) à la catégorie benjamine** : il est proposé de présenter les amendements 1 et 2 suivants, au comité Directeur :

Amendement n°1	Amendement n°2
<p>Ouverture totale sur l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier fédéral <b>sauf les Grandes Epreuves</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pas de mise en place d'un Championnat de France d'aquathlon,</li> <li>→ Pas de 1/2 Finale du Championnat de France de Triathlon,</li> </ul>	<p>Ouverture totale sur l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier fédéral <b>dont les Grandes Epreuves</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en place d'un Championnat de France d'aquathlon,</li> <li>→ Mise en place d'une 1/2 Finale du Championnat de France de Triathlon,</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accès pour tous les benjamins licenciés F.F.TRI. ou non,</li> <li>→ Les benjamins ne pourront courir sur les épreuves Distance XS que si un départ décalé est mis en</li> </ul>	

place pour les minimes et benjamins sur l'épreuve,

→ **OUVERTURE COUPLÉE À UNE MODIFICATION DES DISTANCES « JEUNE »:**

→ 300m / 6km / 2km au lieu de 200m / 4km / 1,2km actuellement

➤ **Modalités d'accès aux distances « JEUNE » suivant les catégories – Proposition :**

Anciennes appellation	Nouvelle appellation	Mpo	Po	Pu	Be	Mi	Ca	Ju
Avenir	Jeune 6-9	oui	oui	non	non	non	non	non
	Jeune 8-11	non	oui	oui	non	non	non	non
	Jeune 10-13	non	non	oui	oui	non	non	non
	Jeune 12-19	non	non	non	oui	oui	oui	oui
Découverte & Super Sprint	Distance XS	non	non	non	CDF ?	oui	oui	oui
Sprint	Distance S	non	non	non	non	non	oui	oui
Courte Distance	Distance M	non	non	non	non	non	non	oui

*NB: respect de la règle « Dans le cas de regroupements de catégories sur une même course, la distance de la plus petite catégorie est retenue »*

➤ **Offre de pratique : Quotas individuels :**

Mutualisation des quotas Cadettes/Juniors filles, uniquement en cas de quotas non remplis dans l'une des 2 catégories sur l'épreuve sélective.

Suppression du principe actuel de qualification automatique des 1ers de chaque ligue sur la 1/2 finale de triathlon car mise en place d'un mode de qualification par équipe.

➤ **Offre de pratique : Quotas par équipes :**

Mise en place d'un mode de qualification par équipe

→ Qualification d'une équipe de club par catégorie sur chacune des 1/2 finales

→ Classement : l'équipe de club totalisant le moins de points (addition des 3 meilleures places) sur la 1/2 finale est qualifiée pour le Championnat de France de Triathlon Jeune,

→ Le club dont l'équipe est qualifiée peut engager sur le Championnat de France de Triathlon Jeune :

- Tous les athlètes qualifiés à titre individuel,
- Obligatoirement les 3 athlètes qui ont qualifié l'équipe,
- et 2 athlètes au choix (ayant ou non participé à la 1/2 finale).

→ Classement par équipe au Championnat de France de Triathlon Jeune : Les 3 premiers classés d'un même club sont déclarés « Champions de France par équipe ».

➤ **Coupe de France des jeunes**

Suite au constat d'échec de cette manifestation, il est proposé de supprimer cette épreuve. La Commission Nationale Sportive souhaitant le maintien de cette coupe de France des Jeunes en retravaillant la formule de course, le Comité Directeur décidera du maintien de cette épreuve ou de sa suppression.

➤ **Modalités de sur classement Minime/Cadet**

Proposition : Maintien du principe actuel de surclassement, et allègement de la procédure avec un examen médical simplifié (visite médicale avec Electrocardiogramme simple).

➤ **Licence Loisir Jeunes**

Proposition de création d'une licence « loisir jeune » pour la saison 2013-2014, afin de pouvoir différencier les types de pratique chez les jeunes et appliquer le critère sportif (taux de participation sur les épreuves uniquement) aux seuls licenciés « compétition ».

➤ **Labellisation fédérale : effectif jeune**

Label	Exigences actuelles	PROPOSITIONS
*	5 licenciés jeunes pour une 1 <sup>ère</sup> demande et 10 à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> année de labellisation	<b>10 licenciés jeunes (loisir + compétition) au 31/08 de la saison qui se termine</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences jeunes confondues
**	15 licenciés jeunes à l'année N-1	<b>20 licenciés jeunes « compétition » au 31/08 de la saison qui se termine</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences jeunes confondues
***	30 licenciés jeunes à l'année N-1	<b>30 licenciés jeunes « compétition » au 31/08 de la saison qui se termine</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences jeunes confondues

**Mise en application à compter de la saison 2015**  
 → Vote des coûts de la licence loisir jeune lors de l'AG 2013,  
 → Mise en application de la nouvelle licence pour la saison 2014,  
 → Mise en application des nouveaux critères pour la saison 2015.

➤ **Labellisation fédérale : qualification de l'équipe pédagogique**

**PROPOSITION**

♦ Dans le formulaire de labellisation, faire apparaître les éléments suivants :

- N° de licence et n° de diplôme,
- Coordonnées complètes,
- Statut du référent (*si salarié, joindre copie de la carte professionnelle, contrat de travail*),
- Niveau d'intervention hebdomadaire du référent (*lieux et horaires de présence à l'entraînement, planning hebdomadaire des entraînements jeunes*),
- Attestation sur l'honneur du référent,
- Signature du Président de Ligue sur avis du CTL,
- Identifier les éducateurs certifiés ENF1 = dans le cadre d'une réflexion à plus long terme (2017) visant à mesurer la capacité des clubs labellisés à pouvoir faire passer les tests du Sauv'nage.

**Mise en application possible dès la saison 2014**

➤ **Labellisation fédérale : Offre sportive**

Label	Exigences actuelles	PROPOSITIONS
*	Class.Tri : tests pour 50% des licenciés des catégories concernées	<b>Class.Tri : Tests pour au moins 50% de l'ensemble des licenciés jeunes (« loisir » et « compétition »)</b>
** et ***	Class.Tri : tests pour au moins 50% des licenciés des catégories concernées  Participation aux épreuves : 50% des licenciés jeunes à 3 épreuves minimum	<b>Class.Tri : Tests pour au moins 50% de l'ensemble des licenciés jeunes (« loisir » et « compétition »)</b>  <b>Participation aux épreuves : 60% des licenciés « compétition » à 3 épreuves minimum</b>

**Mise en application à compter de la saison 2015**  
 → Vote des coûts de la licence loisir jeune lors de l'AG 2013,  
 → Mise en application de la nouvelle licence pour la saison 2014,  
 → Mise en application des nouveaux critères en 2014 pour la labellisation 2015.



➤ **Labellisation fédérale : modalités d'instruction des dossiers**

**PROPOSITION**

- **Recentrer le dispositif de labellisation au niveau national.**
  - Pour les labellisations \*\*Déjà mis en œuvre
  - Pour les labellisations \* Des clubs évoluant en D1 & D2 de Tria. et Du.
- **Assistance et suivi des ligues dans le cadre des labellisations \*.**
- **Pour les ligues le souhaitant => labellisation par la commission nationale**
- **Après vérification des informations contenues dans le dossier, et en cas de fausse déclaration avérée => avertissement + demande de mise en conformité l'année suivante (dans le cas contraire interdiction de solliciter un label pendant une saison.)**

**3.4. Championnats de France 2013**

Il est proposé de coupler autant que faire ce peut le championnat de France de Triathlon CD au Championnat de France de Triathlon des Jeunes.

La date du championnat de France des Jeunes étant figée ce regroupement ne sera pas possible en 2013.

**3.5. Propositions d'évolutions de la RGF par la CNS**

Les membres du Bureau Directeur valident les propositions d'évolution de la RGF, proposées à l'issue de la Commission Nationale Sportive du 25 mai, et présentées ci-dessous par Dominique FRIZZA :

**1. Cas d'une course annulée sur une étape à 2 courses** (exemple : le G.P LDE des Sables 2012). Dans le cas d'une étape du Championnat de France des Clubs – (duathlon et triathlon – division 1 et 2) comprenant 2 courses dont l'une serait annulée, les points marqués sur la course restante seront acquis et serviront de base au classement de l'étape.

**2. Cas d'annulation d'une étape** : Si la manche est annulée, aucun point n'est marqué.

- Si la natation est annulée, *notre réglementation 2012 stipule que « le délégué technique **peut** transformer la natation en course à pied »*

Proposition de la CNS: « le délégué technique doit .... »

- La RGF ne prévoit pas le cas d'annulation du vélo

Proposition de la CNS : remplacement de l'épreuve en Aquathlon « le délégué **doit** .... »

**3. Pénalités aux U23 sur le G.P LDE**

La CNS propose d'annuler La règle concernant la disqualification pour les étapes suivantes des U23 pour 2 fautes identifiées. RGF page 86 – chapitre C.

**4. Mise en place de la « Pénalty Box »**

- A l'image de la règle appliquée par l'ITU, la CNS propose la mise en place de la « Pénalty Box » sur l'ensemble des GEF.
- Les temps de pénalités seraient les suivants : ½ sprint 5" – Sprint 10" – Courte Distance 15".
- La « Pénalty Box » sera positionnée à la fin du 1<sup>er</sup> tour de course à pied – des moyens de signalisation, d'information et de communication (athlètes, Média, clubs, public...) seront mis en place (CNGE).
- Dans le cas d'une course par équipe en relais, l'équipe gère ses pénalités comme elle l'entend. La (les) pénalités devront avoir été effectuées avant que le dernier relayeur ne franchisse la ligne d'arrivée.
- Dans le cas d'une course contre la montre par équipe, la pénalité doit être effectuée par l'ensemble des concurrents effectivement en course.

**5. Titre de Champion de France Senior ou amateur**

Sur les Championnats de France de triathlon- duathlon CD et LD, la CNS propose la délivrance d'un titre de Championnat de France Senior (ou Amateur) au 1<sup>er</sup> sénior, non inscrit en Elite. Les titres de vainqueurs des Groupes d'Âges seront maintenus. Le cumul, Champion de France Senior (ou Amateur) et Vainqueur de Groupe d'Âge est possible.

**6 Proposition de distance pour les jeunes sur les épreuves relais**: réflexion en cours sur l'ensemble des disciplines.

Les membres du Bureau Directeur souhaitent que la Commission Nationale Sportive se saisisse de la question de la composition des équipes (au niveau des nationalités) pour l'accès au titre de champion de France par équipe : un licencié F.F.TRI. de nationalité étrangère peut-il entrer dans le classement de l'équipe ? Une restriction doit-elle être mise en place ?

**3.6. Entente de Clubs**

Suite à la demande formulée par les Président(e)s de Ligues à l'occasion du Séminaire de Marville, sur l'entente de Clubs, un groupe de travail s'est constitué pour réfléchir autour de cette thématique. Catherine Grossetete, Cédric Gosse, Denis Maire, Frank Vallade, Jordan Rouyer, Ludovic Ferere, Laurent Massias, Guillaume Fritsch ont rejoint Dominique Frizza, qui tient à souligner ici la qualité des travaux. 4 réunions téléphonées ont déjà eu lieu et une présentation sera faite en Comité Directeur aussitôt que le projet sera finalisé. Des personnes ressources, issues d'autres fédérations seront sollicitées pour approfondir la réflexion, menée autour de 2 orientations :

1- Mise à disposition d'athlète pour participer – sous certaines conditions – au Championnat de France des Clubs de D1 et D2.

2- Mutualisation de moyens et de projets de 2 clubs sous une entité « Entente de clubs ».

**3.7. Comité de Sélection Jeux Olympiques**

Le Comité de sélection se réunira Lundi 11 Juin prochain, à 17H00.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**